



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revaloriser l'attractivité du travail des forces de l'ordre

Question écrite n° 9289

Texte de la question

M. Alexandre Loubet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les préoccupations de l'ensemble des forces de sécurité intérieure. Ces dernières années, les forces de sécurité du pays sont de plus en plus sollicitées pour assurer le bon déroulement d'événements, la sécurisation de sites, le maintien de l'ordre et la sécurité des citoyens. Les interventions des forces de sécurité intérieures sont plus nombreuses, plus importantes et hélas plus dangereuses, provoquant une fatigue physique et psychologique des militaires comme des fonctionnaires. Des vagues de départ à tous les âges sont désormais constatées chez les forces de l'ordre, souvent due à la lassitude ou au manque de reconnaissance. L'étendue, la diversité et l'augmentation des missions qui leur sont confiées nuisent désormais à la sécurité publique et leur présence sur le terrain en est rendue moins visible. Cette situation affaiblit la sécurité publique et réduit même l'intérêt de nouvelles vocations au service de la sécurité des Français. Dans ce contexte, la population s'inquiète légitimement. Les gendarmes et policiers, au quotidien sur le terrain, attendent quant à eux des compensations concrètes au regard des efforts considérables qu'ils fournissent. Pour répondre à ces enjeux et garantir une sécurité publique viable avec des effectifs motivés et efficaces, il demande au Gouvernement quelles mesures il entend prendre afin de renforcer, au cas par cas, la rémunération des effectifs notamment à travers l'augmentation de primes pour les unités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces mesures permettraient de soutenir les forces de sécurité intérieure essentielles à la protection des Français.

Texte de la réponse

Les préoccupations sociales des personnels de la police et de la gendarmerie nationales constituent un point d'attention de premier plan pour le ministre de l'Intérieur, attaché tant à la défense de leur honneur qu'à la reconnaissance de leur dévouement et de leur engagement. L'amélioration des conditions de travail des policiers et des gendarmes constitue donc une priorité, que ce soit sur le plan matériel ou sur le plan social, par exemple en matière de rémunérations et de perspectives de carrière. Il s'agit de garantir aux policiers et gendarmes des conditions de travail dignes et une rémunération à la hauteur de l'effort qui leur est demandé. C'est pourquoi le ministre de l'Intérieur est mobilisé pour que les crédits du projet de loi de finances pour 2026 permettent de répondre aux attentes sociales et opérationnelles. C'est aussi la raison pour laquelle le ministre de l'Intérieur est attentif à ce que les engagements pris notamment dans le cadre de la LOPMI, soient respectés, malgré le contexte budgétaire difficile, qu'il s'agisse pour exemple du protocole du 2 mars 2022 pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale 2022-2027 ou pour la gendarmerie, des mesures comprises dans le triptyque "mieux protéger, mieux encadrer, mieux accompagner". Dans le cadre de leurs missions, les gendarmes intervenant régulièrement dans des zones où la délinquance est particulièrement marquée bénéficient de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Attribuée au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville, elle est encadrée par le décret n° 2010-793, précisé par les arrêtés du 12 juillet 2010 et l'arrêté modifié du 19 décembre 2016. De son côté, la direction générale de la police nationale a élaboré un plan visant à améliorer la « RH du quotidien », afin de mieux répondre aux préoccupations concrètes de l'ensemble des personnels de la police nationale. La gendarmerie nationale porte également une attention particulière à la fidélisation de ses personnels et développe des outils permettant un accompagnement des ressources humaines rénové et personnalisé où le gendarme est au cœur de son parcours professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Loubet](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9289

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2025](#), page 6952

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2026](#), page 2137